10 juillet 2002 **02.136**

Motion populaire de la section locloise du parti libéral-PPN

A quand le bout du tunnel?

Les citoyens soussignés, électeurs et électrices dans le canton de Neuchâtel, en vertu de l'article 41 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 25 avril 2000, et des articles 117 a et suivants de la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, invitent le Grand Conseil à étudier les moyens d'accélérer la réalisation du tunnel d'évitement du centre du Locle.

Motivation

Chaque jour ouvrable, 21.000 véhicules traversent la ville du Locle selon l'axe est - ouest… Cela entraîne d'importantes perturbations en ville, notamment en début et en fin de journée. De plus, le désenclavement de notre région passe par le renforcement de l'axe routier Berne - Besançon.

La fluidité du trafic entre Marin et le Col-des-Roches en est une condition essentielle. Or, Le Locle se trouve sur cette artère vitale pour le développement des Montagnes neuchâteloises. A titre d'information, les plans du projet du tunnel d'évitement datent de 1995.

Premier signataire: Hermann Widmer.
Motion populaire munie de 177 signatures.

10 juillet 2002 **02.136**

Motion populaire de la section locloise du parti libéral-PPN

A quand le bout du tunnel?

Les citoyens soussignés, électeurs et électrices dans le canton de Neuchâtel, en vertu de l'article 41 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 25 avril 2000, et des articles 117 a et suivants de la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, invitent le Grand Conseil àprier le Conseil d'Etat d'étudier les moyens d'accélérer la réalisation du tunnel d'évitement du centre du Locle. En attendant la réalisation du tunnel d'évitement, le Conseil d'Etat est prié également d'étudier, d'entente avec le Conseil communal du Locle, un aménagement du secteur de route compris entre le Pied-du-Crêt et le carrefour Girardet/Crêt-Vaillant. Cet aménagement pourrait ressembler à celui en place sur le boulevard de la Liberté, àLa Chaux-de-Fonds. Pour rappel, cet aménagement comprend une haie centrale, des présélections et des giratoires, ceci pour faciliter l'intégration au trafic pour les habitants bordant cette artère.

Motivation

Chaque jour ouvrable, 21.000 véhicules traversent la ville du Locle selon l'axe est - ouest… Cela entraîne d'importantes perturbations en ville, notamment en début et en fin de journée. De plus, le désenclavement de notre région passe par le renforcement de l'axe routier Berne - Besançon.

La fluidité du trafic entre Marin et le Col-des-Roches en est une condition essentielle. Or, Le Locle se trouve sur cette artère vitale pour le développement des Montagnes neuchâteloises. A titre d'information, les plans du projet du tunnel d'évitement datent de 1995.

Premier signataire: Hermann Widmer, rue des Primevères 26b, 2400 Le Locle.
Motion populaire munie de 177 signatures.